la combler; il invitait ensuite la Belgique à imiter cet exemple et laissait entrevoir qu'en cas de refus la Prusse pourrait provoquer une conférence de tous les Etats intéressés. Après avoir protesté contre les bruits qui représentaient la Prusse comme rêvant l'annexion de la Belgique, M. Perponcher terminait en rappelant « que certains devoirs incombent à la Belgique en raison de sa neutralité, notamment vis-à-vis des puissances garantes, et en rappelant, comme preuve à l'appui des intentions pacifiques et amicales de l'Allemagne, que l'échange d'idées entre cet Etat et la Belgique avait eu lieu à la connaissance des autres puissances, auxquelles tous les documents relatifs à cet incident avaient été communiqués par la chancellerie allemande. »

Dans cette seconde note, le plénipotentiaire allemand semblait avoir oublié l'affaire Duchesne et donnait au débat par lui soulevé une proportion inquiétante. En fait, les prétentions de M. de Bismarck étaient absolument insoutenables et ne tendaient à rien moins qu'à mettre les Etats neutres en tutelle et à les obliger de modifier leur législation suivant le bon plaisir des puissances garantes. Cette audacieuse théorie souleva de vives réclamations en Angleterre et en France, et la Prusse comprit qu'elle était allée un peu loin. Interpellé à ce sujet par lord Russel, M. Disraeli fournit, le 19 avril, devant la Chambre des lords, quelques explications desquelles il ressortait que l'Angleterre avait refusé de s'associer aux réclamations du gouvernement allemand.

En Belgique, le cabinet fut interpellé deux fois à propos de cette affaire; la première fois, le 12 avril, par un membre de la droite auquel M. d'Aspremont-Lynden répondit que l'affaire n'avait point l'importance que lui prêtait la presse; la seconde fois, au commencement de mai. Cette dernière interpellation occupa plusieurs séances; elle fut développée par MM. Bergé et Frère-Orban, auxquels répondirent M. Malou, ministre des finances, et M. d'Aspremont-Lynden. Le parti libéral se montra satisfait des explications fournies par ces ministres et déclara que le cabinet avait fait son devoir devant l'étranger, mais qu'il lui restait à le faire devant le pays, c'est-à-dire à désavouer le langage coupable tenu par les mandements épiscopaux. La bataille s'engagea sur ce point; elle fut assez vive; cependant la fraction libérale obtint de faire passer un ordre du jour ainsi conçu : « La Chambre, s'associant aux explications et aux regrets du cabinet, passe à l'ordre du jour. » Cette rédaction fut votée à l'unanimité, le parti clérical ayant compris que l'intérêt du pays imposait à la représentation nationale le devoir de désapprouver le langage acerbe de la presse catholique belge. Cependant l'échange de notes entre l'Allemagne et la Belgique continuait. Le 23 mai, M. d'Aspremont-Lynden remettait à M. Perponcher une note relative à l'affaire Duchesne. Le ministre belge disait dans cette pièce que son gouvernement était décidé à soumettre à la législature une disposition d'après laquelle l'offre ou la proposition non agréée de commettre contre une personne un attentat grave sera, à l'égal de la menace, punie d'une peine correctionnelle sévère. En effet, au mois de juin, le ministre de la justice déposa un projet de loi qui tendait à la répression du genre de délit commis par le chaudronnier Duchesne. Ce projet fut adopté sans modification. L'incident était clos, et la Belgique avait su, tout en tenant une attitude très-ferme, désarmer son puissant voisin. Elle avait été puissamment aidée dans cette tâche difficile par l'Angleterre. Pendant que s'agitaient les graves questions soulevées par les notes prussiennes, le parti clérical belge, comme s'il voulait rendre la situation de la Belgique plus critique encore, continua la série de pèlerinages bruyants inaugurée au début de l'année. La population libérale des grandes villes, indignée d'une conduite aussi peu patriotique, perdit patience et dispersa, à Liége notamment, les processions cléricales. Le conseil municipal de cette ville interdit toute manifestation extérieure du culte et, par cette mesure énergique, ramena le calme. Durant les mois de mai et juin, les collisions furent fréquentes dans les villes entre les ultramontains et les libéraux. Le ministère catholique se garda bien de prendre les mesures nécessaires pour empêcher les provocations auxquelles se livraient ses amis et se contenta de prescrire des poursuites contre les fauteurs de troubles. Durant le mois d'avril, les mineurs de Charleroi se mirent en grève; des troubles graves éclatèrent, la troupe dut intervenir. Au mois d'octobre et bien que le ministre de la justice, en sa qualité de catholique ardent, eût tout fait pour sauver les complices du financier Langrand, un mandat d'arrêt fut lancé contre ce banqueroutier ultramontain, au grand désespoir des amis qu'il comptait dans la haute société bruxelloise. Aux élections communales du 26 octobre, le parti libéral l'emporta dans toutes les villes. Dans les campagnes, l'influence du clergé amena la réélection des conseillers catholiques.

La session 1875-1876 s'ouvrit le 9 novembre. Durant les mois de décembre et de janvier, on ne peut guère signaler comme événement de quelque importance qu'une interpellation adressée à M. Malou, ministre des finances, par les libéraux, qui lui demandent si le cabinet a l'intention de favoriser les cléricaux au point de demander pour eux une modification de la constitution. M. Malou répond négativement, ce qui ne l'empêche point de poursuivre résolûment, de concert avec ses collègues, les réformes qu'il croit de nature à favoriser l'influence du parti prêtre, sur lequel le cabinet s'appuie d'ailleurs complétement. Au mois de février, la seconde Chambre vote le projet de loi concernant le traité international relatif à l'impôt du sucre. Des négociations sont ouvertes avec le gouvernement hollandais, qui rejette la première convention. Vers la fin d'avril, le roi Léopold, accompagné de la reine des Belges, rend une visite à l'empereur d'Allemagne, alors à Wiesbaden. On conclut de cette entrevue que toute difficulté entre la Belgique et l'Allemagne est décidément aplanie. Durant le mois d'avril, la Chambre des représentants vote un projet de loi qui autorise la libre collation des grades. La droite se rencontre sur ce terrain avec M. Frère-Orban et ses amis, les libéraux doctrinaires, qui, au nombre de 19, appuient le projet ministériel; 26 libéraux seulement se prononcent contre cette loi. Dans le mois de mai, le Sénat sanctionne la dénonciation du traité de commerce avec l'Italie. La session est close le 26 mai 1876.

De nouvelles élections se préparent pour le renouvellement d'une partie de la Chambre. Le parti libéral, qui a vu se réduire successivement de 24 à 14 la majorité cléricale, compte sur la victoire. Il est battu, cependant, aux élections de juin et ne parvient à gagner que 2 siéges, ce qui est insuffisant. A Anvers, les libéraux sont battus, grâce aux électeurs des campagnes. Ce résultat inattendu amène des troubles graves à Anvers et même à Bruxelles et à Gand, où il n'y a point eu d'élections. Un vaste pétitionnement s'organise pour réclamer l'immédiate convocation des Chambres à l'effet de vérifier les élections d'Anvers et de Bruges qui sont, disent les pétitionnaires, entachées d'illégalité par le fait de la pression exercée par le clergé sur les électeurs ruraux. Des meetings s'organisent dans les grandes villes, et, là, des orateurs appartenant au parti libéral demandent une réforme électorale à l'effet d'empêcher les villes d'être noyées dans les votes des campagnes.

L'âpreté de la lutte creusa vers cette époque, entre les libéraux et les catholiques, un abîme infranchissable. En haine du clergé et d'une administration cléricale qui ne reculait devant aucune manœuvre pour se maintenir au pouvoir, le parti libéral, ou tout au moins la partie la plus avancée, se sépara des catholiques. La haine politique suspendit entre ces deux groupes les relations d'affaires, et la religion catholique fut dénoncée comme étant l'adversaire née de toute liberté. Les libéraux, qui jusqu'alors avaient conservé l'espoir de vivre en paix avec elle, acceptèrent la lutte contre un adversaire dont la puissance en Belgique est considérable. Le parti catholique y gagna de voir revenir à lui les indécis et plusieurs membres de la fraction doctrinaire qui, chez nos voisins comme chez nous, croit qu'une religion est nécessaire au peuple. Les libéraux gagnèrent en cohésion ce qu'ils perdirent en nombre, et s'ils reculèrent ainsi leur avénement au pouvoir, ils conquirent, en prenant une attitude plus nette, une plus grande influence sur la population des villes qui, au lendemain d'une réforme électorale désormais inévitable, les portera et les maintiendra au pouvoir.

La session 1876-1877 s'ouvrit au mois de novembre. Elle ne présenta, au moins jusqu'à la fin de janvier 1877, aucun incident remarquable. L'agitation faite en vue d'une réforme électorale impérieusement réclamée par les habitants des villes trouva de l'écho dans la Chambre des députés, et M. Bara, ancien ministre de la justice et l'un des chefs les plus distingués du parti réellement libéral, prit la défense des citoyens des villes. La majorité cléricale mit fin à ce débat intéressant en votant l'ordre du jour pur et simple.

— STATISTIQUE. *Population.* En 1874, le recensement officiel de la population belge donnait 5,336,634 habitants, dont 2,688,212 hommes et 2,648,442 femmes. Sur ces chiffres, on comptait 2,400,000 habitants environ parlant le flamand, 2,042,000 parlant le français, 310,000 parlant les deux langues. En 1874, la Belgique comptait 15,000 protestants environ, 3,000 juifs à peine; le reste, c'est-à-dire l'immense majorité, appartenait à la religion catholique.

Les villes les plus peuplées étaient :

	Habitants.
Bruxelles (capitale)	376,985
Anvers	145,000
Gand	130,000
Liége	115,000
Bruges	48,000
Verviers	40,000
Malines	39,500
Louvain	32,500
Tournai	32,000
Seraing	28,500
Courtrai	27,000
Namur	26,500
Saint-Nicolas	25,500
Mons	24,500
Alost	20,000

— *Finances.* En 1876, le total des recettes était de 250,244,860 francs. Les dépenses s'élevaient à 245,220,640 francs. La dette publique était de 1,163,619,777 francs, portant 61,170,875 francs d'intérêt. Au budget des dépenses, l'instruction publique figurait pour 8,197,000 francs; la justice, pour 15,563,000 fr.; la guerre, pour 41,100,000 francs; les finances, pour 15,144,000 francs; les travaux publics, pour 82,912,000 francs; les affaires étrangères, pour 1,613,000 francs; la liste civile, pour 3,300,000 francs et les apanages pour 200,000 francs. Les contributions directes, comprenant l'impôt foncier, la cote personnelle, les patentes et les redevances sur les mines, figuraient aux recettes pour 42,675,000 francs. Les contributions indirectes donnaient, pour les douanes, 16,000,000 fr.; pour les droits de consommation, 31,587,000 fr.; pour les droits d'enregistrement, 50,575,000 fr.; pour les chemins de fer, 86,500,000 francs; pour les postes, télégraphes et paquebots, 10,200,000 francs, etc.

— *Commerce.* En 1874, les exportations ont donné les chiffres suivants :

France	343,400,000 fr.
Zollverein	228,900,000
Pays-Bas	156,600,000
Angleterre	222,300,000
Russie	14,500,000
Autres pays d'Europe	97,400,000
Total pour l'Europe	1,063,100,000 fr.
Amérique	49,100,000
Asie et Afrique	2,400,000
Total des exportations	1,114,600,000 fr.

Dans la même année, les importations se sont élevées à :

France	326,100,000 fr.
Zollverein	158,700,000
Pays-Bas	171,200,000
Angleterre	204,200,000
Russie	92,200,000
Autres pays d'Europe	78,100,000
Total pour l'Europe	1,030,500,000 fr.
Amérique	252,400,000
Asie et Afrique	9,600,000
Total des importations	1,292,500,000 fr.

— *Industrie.* Les mines métalliques, qui, en 1869, occupaient 8,500 ouvriers environ et donnaient un rendement de 11 à 12 millions, étaient dans une situation moins prospère en 1875, à la suite des longues grèves que nous avons signalées dans notre historique. Les usines où se travaillent le fer et la fonte avaient, elles aussi, périclité durant les années 1874 et 1875. Elles étaient au nombre de 322 en 1869, occupaient 23,000 ouvriers et donnaient, comme rendement, 135,500,000 francs environ. Le rendement avait diminué de plus d'un tiers en 1875 et l'acier allemand avait supplanté en grande partie le fer belge. Les usines où se traitent les minerais de zinc, cuivre, plomb donnaient ensemble, en 1870, pour 4,500,000 francs de produits. En 1875, ces usines avaient prospéré. L'industrie du verre, qui, en 1869, livrait pour 29,000,000 de francs de produits, était restée stationnaire en 1875 et tendait plutôt à décroître.

Les centres de fabrication des machines, mécaniques et outils sont Liége et ses environs, où l'armurerie emploie plus de 20,000 ouvriers; Namur, où la coutellerie compte de nombreux ateliers, etc.

L'industrie linière, si florissante autrefois en Belgique, a subi, dans ces vingt dernières années, plusieurs crises importantes. Elle a dû, pour conserver ses débouchés et produire dans des conditions de bon marché désormais nécessaires, renouveler son matériel et substituer les machines à filer au filage à la main. Cette transformation s'est accomplie en quelques années et les produits belges soutiennent la concurrence avec avantage sur tous les marchés.

Il en est de même pour l'industrie des laines et draps, qui occupe à Verviers et dans les environs plus de 18,000 ouvriers ou ouvrières.

L'industrie des dentelles occupe, dans tout le royaume, plus de 150,000 ouvrières réparties dans les Flandres, les provinces de Brabant et d'Anvers. On travaille également la soie dans la Flandre orientale et à Bruxelles, mais le travail national ne suffit point à la consommation.

A toutes ces industries il convient d'en ajouter plusieurs autres qui, bien que moins importantes, présentent cependant un rendement considérable. Nous voulons parler des brasseries, distilleries, papeteries, orfévreries, des fabriques de cigares, de pianos, etc.

— *Instruction publique.* La population des écoles primaires en Belgique était, en 1848, de 450,000; elle atteignait 600,000 en 1870. Celle des écoles adultes était, en 1848, de 190,000 et de 217,000 en 1870. La proportion sur 100 des miliciens sachant lire et écrire était de 51 pour 100 en 1847 et de 71,5 pour 100 en 1872.

L'ensemble du personnel enseignant des écoles primaires était, en 1870, de 10,576 individus, dont 6,804 laïques et 3,772 religieux. Le total des écoles était de 5,641, soit 2,20 par commune et 1,12 par 1,000 habitants. Le chiffre des élèves était de 600,000, comme nous l'avons déjà dit, soit de 11 pour 100.

On comptait à cette même date (1870) 2,620 écoles d'adultes contre 1,110 qui existaient 1848.

La population des athénées royaux était de 2,441 en 1850 et de 3,651 en 1870. Les écoles moyennes ou intermédiaires entre les écoles primaires et les colléges comptaient 3,309 élèves en 1850 et de 8,741 en 1870.

Les universités de l'Etat, qui n'avaient que 453 élèves en 1850, en comptaient 628 en 1870. Les universités libres avaient atteint, en 1871, le chiffre de 1,382 élèves. Elles n'en avaient que 769 en 1840.

A ces chiffres il convient d'ajouter celui de 585 élèves qui fréquentaient, en 1870, les écoles spéciales du génie civil, des arts et manufactures et de l'Ecole normale des sciences.

— *Armée.* L'effectif, sur pied de paix, est de 46,277 hommes, 10,000 chevaux, 204 canons. Sur pied de guerre, il est de 103,683 hommes, 13,800 chevaux et 240 canons de campagne. La garde civique compte 28,985 hommes pour sa partie active et 90,000 hommes de réserve.

— *Flotte.* La marine marchande belge comptait, en 1877, 33 navires à voiles, jaugeant ensemble 14,925 tonneaux, et 24 navires à vapeur, jaugeant 30,397 tonneaux. A ces chiffres il convient d'ajouter 252 barques de pêche, jaugeant ensemble 8,447 tonneaux.

— *Postes.* En 1850, la poste belge transportait 10,894,536 lettres; en 1870, elle en transportait plus de 45,000,000; en 1875, on comptait en Belgique 486 bureaux de poste; le chiffre des correspondances particulières était de 60,520,000, celui des cartes postales de 785,000, celui des correspondances administratives de 8,499,000; le chiffre des journaux transportés était de 65,480,000, celui des imprimés de 33,335,000.

— *Chemins de fer.* C'est le 5 mai 1835 que fut inauguré le premier chemin de fer belge. Il allait de Bruxelles à Malines. En 1842, le réseau exploité des chemins de fer appartenant à l'Etat était de 396 kilom. En 1872, il était de 1,470 kilom.; en 1875, de 1,953 kilom., et en 1876 de 2,024 kilom. Les chemins concédés, dont plusieurs avaient été repris par l'Etat en 1874, atteignaient une longueur de 1,475 kilom. en 1876.

— *Télégraphes.* Au 1er janvier 1870, la longueur des lignes était de 4,959 kilom.; celle des fils, de 21,094 kilom., sans compter 991 kilom. établis aux frais des concessionnaires de chemin de fer. Le nombre des bureaux était de 586. Les dépêches échangées entre particuliers, y compris celles de l'étranger, avaient atteint, en 1875, le chiffre de 2,871,890. Les dépêches de service (ministères, chemins de fer, etc.) s'élevaient à 1,245,547.

— *Littérature.* Nous laissons ici la parole à un écrivain belge :

« On a pu discuter autrefois, dit-il, si la Belgique était susceptible de posséder une littérature nationale en langue française. Aujourd'hui cette question est résolue par les faits, mais la controverse peut se prolonger sur la valeur intrinsèque de cette littérature. Ce qui est certain, c'est que la culture des lettres n'a pas atteint jusqu'ici, en Belgique, le développement réalisé par presque toutes les autres branches de l'activité humaine, notamment par la peinture et la musique. Cette différence peut s'expliquer, dans une certaine mesure, par la proscription dont l'art de penser et d'écrire a été l'objet sous la réaction politique et religieuse des derniers siècles, alors qu'au contraire les beaux-arts, également favorisés par l'Etat et par l'Eglise, brillaient d'un éclat isolé et inoffensif. Mais cette explication ne nous paraît pas suffisante, à moins de nous supposer une incapacité irrémédiable dans les œuvres d'imagination, pour justifier l'absence de tout vrai réveil littéraire à la suite d'une renaissance politique qui remonte déjà à plus de soixante ans.

» Il ne faut pas méconnaître qu'en littérature, comme en science et en industrie, le talent reste une marchandise. A l'instar de toutes les valeurs commerciales, qu'elles s'échangent contre de la considération ou de l'argent, il va toujours là où il trouve son meilleur débouché. Or, depuis que la Belgique s'est reprise à vivre et à penser, toute notre activité intellectuelle s'est concentrée sur la lutte des partis qui naquirent au lendemain même de 1815. Aussi sont-ce les sciences morales et politiques, ou, pour parler plus exactement, la polémique et l'histoire qui accaparent la liste la plus longue et la plus distinguée de nos écrivains.

» Il suffira de citer Van de Weyer, M. Nothomb, qui, comme ce dernier, a quitté la plume de l'historien pour le portefeuille du diplomate; MM. P. Deveaux et de Gerlach, deux vétérans de nos luttes parlementaires; M. Van Praet, qui s'est révélé naguère comme le premier de nos historiens nationaux; Quetelet, le fondateur d'une science nouvelle basée sur la statistique, l'anthropométrie; MM. Thonissen, Ducpétiaux, Périn, Juste, Altmeyer, Tiberghien et tant d'autres encore, sans compter nos deux seuls écrivains d'une réputation vraiment européenne, MM. Em. de Laveleye et F. Laurent. Dans l'histoire des arts, les travaux critiques et les sciences naturelles, nous pourrions également mentionner un certain nombre d'ouvrages qui se révèlent par des qualités littéraires, tels que les vulgarisations de M. Houzeau en astronomie et du capitaine Le Hon en anthropologie préhistorique; les études éparses de MM. Eug. Van Bemmel et Ch. Potvin; les travaux bien connus de MM. Fétis sur l'histoire de la musique et de M. Alf. Michiels sur l'histoire de la peinture flamande.

» Mais dans les genres littéraires proprement dits, ce qu'on peut dire de moins sévère, c'est que la Belgique n'a encore produit aucune œuvre de premier ordre. Au théâtre, sauf quelques levers de rideau assez heureux, nous ne pouvons nous attribuer aucune pièce qui, même sur nos propres scènes, ait obtenu un succès de quelque durée. Quant à la poésie, nous comptons beaucoup de rimeurs; mais, à part les auteurs de quelques bluettes éparses, quand on a mentionné Van Hanelt, ainsi que MM. Mathieu et Potvin, on a clos la liste des noms qui peuvent prétendre, de près ou de loin, au titre de poëte. Nos romanciers sont plus nombreux encore. Mais, si l'on excepte Mme Caroline Gravière, qui est peut-être plus appréciée encore à l'étranger qu'en Belgique, bien peu de ces auteurs réussissent à se faire lire. Détail curieux, mais significatif, nos meilleures œuvres d'imagination proviennent de débutants dans la vie, qui, forcés ensuite de poursuivre quelque carrière professionnelle, ou bien ont renoncé à la littérature, ou bien ont vu leur talent et leur verve se modifier au contact de préoccupations plus positives. La profession d'homme de lettres n'existe pas en Belgique. Parmi nos littérateurs les plus connus, M. E. Greyson est chef de division au ministère de l'intérieur, M. Em. Leclercq est journaliste, M. Ch. de Coster est professeur à l'Ecole de guerre, M. L. Hymans dirige la politique de l'*Echo du Parlement*, MM. Prins et Pergameni plaident au barreau de Bruxelles. Même Mme Caroline Gravière est un pseudonyme qui cache la femme d'un bibliothécaire fort estimé dans le monde savant. En dehors du journalisme, on ne trouve pas un Belge qui vive de sa plume, et cela pour une bonne raison, c'est qu'il serait mort de faim depuis longtemps.

» Il est impossible de méconnaître que le grand coupable est ici le public, et, qui pis est, c'est un coupable inconscient. Sauf la Turquie et l'Espagne, on trouverait difficilement un pays d'Europe où les besoins littéraires soient moins développés. En dehors de quelques petits groupes lettrés à Bruxelles, à Anvers, à Liége, à Gand, les hommes ne lisent guère et les femmes ne lisent pas. La seule publication qui ait jamais enrichi ses propriétaires en Belgique, c'est l'*Etoile belge*, une feuille quotidienne qui se tire à 40,000 exemplaires, mais qui coûte seulement 12 francs par an. Après l'*Etoile*, le journal qui fait peut-être le plus de bénéfices, c'est la *Chronique* de Bruxelles, qui se vend 2 centimes le numéro! Si à ces deux journaux on ajoute la *Gazette*, un journal bruxellois qui se vend 1 sou; le *Précurseur* d'Anvers, qui a une importance commerciale à part, l'*Indépendance belge*, qui prospère surtout par ses abonnements à l'étranger, le *Bien public*, qui est spécialement poussé par le clergé; enfin l'*Echo du Parlement* et peut-être le *Journal de Bruxelles*, qui sont les organes officieux par excellence de nos grands partis gouvernementaux, on peut être sûr que le reste de nos 347 journaux et publications périodiques arrive difficilement à nouer les deux bouts; la plupart ne se maintiennent même qu'à l'aide des subsides fournis par les partis, les associations ou les individualités dont ils ont pour mission de soutenir les vues. Voici un fait caractéristique dont je vous garantis l'authenticité. Nous avons actuellement une revue littéraire et politique qui est arrivée à faire ses frais, la *Revue de Belgique*, qui atteint le chiffre extraordinaire de 2,000 abonnés en Belgique. Mais, comme elle a dû, pour ne point perdre la moitié de ses lecteurs, baisser son prix d'abonnement à 12 francs (soit 1 franc par exemplaire in-8° de 100 à 120 pages), les six propriétaires, qui heureusement n'en font qu'une affaire de propagande, ont touché en 1875, pour leur part de bénéfices, une soixantaine de francs chacun. Il est vrai que les articles sont payés à raison de 25 francs la feuille de 16 pages; encore est-ce la première fois qu'une revue peut se montrer aussi généreuse en Belgique!

» Dans de pareilles conditions, le bon marché, qui semble à première vue un élément de diffusion, devient au contraire un sérieux obstacle à notre développement littéraire.

» Ce n'est pas seulement que le public se refuse au moindre sacrifice pour satisfaire des besoins de lecture encore dans l'enfance; mais, s'il faut tout dire, il a encore contracté, au temps de nos contrefaçons littéraires, des habitudes de bon marché qu'il est bien difficile de lui faire perdre. Il y a là comme un juste châtiment des pirateries littéraires qui nous ont valu longtemps une si mauvaise réputation en Europe et particulièrement en France, lorsque, en Belgique même, elles étouffaient tout développement original de notre littérature en rendant la concurrence impossible aux auteurs nationaux.

» Pour remédier tant soit peu à cette parcimonie du public, l'Etat, les Académies, les particuliers même ont organisé un système de concours et de primes peut-être plus considérable qu'en aucun autre Etat d'Europe. L'année dernière encore, Sa Majesté Léopold II instituait, sur sa cassette particulière, un prix annuel de 25,000 francs pour récompenser le meilleur ouvrage paru chaque année dans des genres divers. Mais les concours sur des questions déterminées à l'avance ne peuvent guère favoriser que l'éclosion d'une littérature académique, et même le système des primes, si utile qu'il puisse être, ne remplace jamais complétement la faveur du public.

» Ajoutez qu'aucune branche de notre activité intellectuelle n'échappe ici à l'invasion de la politique. Non-seulement nos meilleures productions littéraires sont des romans à tendances, mais encore tous nos écrivains, poëtes, dramaturges, romanciers, critiques, historiens, savants même, sont ouvertement revendiqués par l'un ou l'autre de nos partis. Dût-on me suspecter de partialité, je ne puis m'empêcher d'ajouter ce fait, du reste facile à vérifier, que l'immense majorité d'entre eux se rattache au parti libéral. Si l'on excepte M. Ad. Deschamps, qui s'est retiré de la scène parlementaire depuis l'avénement de l'ultramontanisme; MM. Thonissen et de Haulleville, qui sont presque restés des catholiques libéraux; enfin M. Périn, à qui les ultramontains ont fait une grande réputation d'écrivain et de penseur, on serait embarrassé de citer un seul écrivain de valeur parmi les cléricaux belges. C'est, du reste, la même pénurie qu'ils révèlent dans les sciences naturelles, où, lorsqu'ils ont voulu fonder à Bruxelles une association scientifique pour faire concurrence à l'Académie royale, ils n'ont pas pu trouver, à part M. le professeur Van Beneden, un seul savant susceptible d'allier quelque notoriété à son orthodoxie. De là résulte que le parti catholique tout entier est amené à combattre, dans la personne de nos littérateurs, le développement même de notre littérature, et celle-ci rencontre de la sorte dans les influences cléricales un nouvel obstacle qui l'empêche de pénétrer dans l'intérieur des familles. Rien de plus instructif à cet égard que les articles récemment publiés par toute la presse épiscopale, lorsque les derniers prix quinquennaux ont été décernés, pour la littérature française, aux *Etudes sur l'histoire de l'humanité*, le grandiose ouvrage de M. Laurent, et, pour l'histoire nationale, à la *Patria belgica*, encyclopédie belge publiée par M. Van Bemmel avec le concours d'une soixantaine d'écrivains spéciaux. Parmi ces derniers figurent plusieurs catholiques, tels que MM. Thonissen et Van Beneden, tous deux professeurs à l'université de Louvain. Mais, comme à côté de ces messieurs figurent à peu près toutes les illustrations libérales du pays, et comme, en outre, l'ouvrage tout entier est écrit dans un grand esprit d'impartialité, il n'en faut pas plus pour que nos ultramontains accusent le jury de favoriser le développement de l'impiété en Belgique et demandent la suppression du système qui aboutit à l'encouragement d'une littérature indépendante.

» La presse épiscopale a pris la même attitude vis-à-vis des nombreux congrès qui se sont réunis à Bruxelles pendant les mois d'août et de septembre. Congrès néerlandais, congrès des instituteurs belges, exposition d'hygiène et de sauvetage, congrès de géographes, aucune entreprise quelque peu marquante n'a échappé au dénigrement du *Bien public* et de ses confrères, qui se sont désormais donné pour unique devise : « Tout par nous ou contre nous. »

De la longue citation qui précède, il résulte qu'un des grands obstacles au développement d'une littérature propre, en Belgique, serait le parti ultramontain, qui fait de son mieux pour tuer toute initiative indépendante de son autorité. Nous pensons que l'auteur des lignes citées ci-dessus voit juste en considérant l'influence du parti ultramontain comme funeste au développement de la littérature belge; mais, à côté de cet obstacle, il convient d'en signaler un autre, plus insurmontable peut-être, nous voulons parler de la difficulté, pour une nation neuve, de créer en français et à quelques lieues de Paris, c'est-à-dire près d'un foyer éminemment littéraire, une littérature propre, qui toujours devra plus ou moins souffrir de la comparaison.

* **BELGODÈRE**, bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 43 kilom. de Calvi; 938 hab.

* **BELGRADE**, capitale de la Serbie ou Servie. — La population est aujourd'hui réduite à 24,500 hab.

BELGRAND (Eugène), ingénieur français, né à Evry (Aube) le 23 avril 1810. Elève de l'Ecole polytechnique, il devint, dès 1828, élève ingénieur des ponts et chaussées. Depuis lors, M. Belgrand a été successivement nommé ingénieur ordinaire en 1836, ingénieur en chef en 1852, inspecteur général de 2e classe en 1867 et inspecteur général de 1re classe en 1874. Il est, en outre, membre de l'Institut, directeur des eaux et égouts de Paris et commandeur de la Légion d'honneur. C'est à cet ingénieur éminent que Paris doit la construction de son admirable système d'égouts, se déversant dans le grand égout collecteur d'Asnières et présentant un ensemble de travaux gigantesques. C'est également lui qui a dirigé les travaux de dérivation de la Vanne et la construction de l'immense bassin de Montsouris, etc. En outre, M. Belgrand a publié des ouvrages qui attestent autant de science que d'érudition. Nous citerons de lui : la *Seine, le bassin parisien aux âges antéhistoriques* (1869, in-4°, avec 79 pl.); les *Travaux souterrains de Paris, Etudes préliminaires, La Seine, régime de la pluie, des sources, des eaux courantes, applications à l'agriculture* (1873, in-8°, avec atlas de 73 pl.); les *Travaux souterrains de Paris, Les eaux, Introduction, Les aqueducs romains* (1875, in-8°, avec 8 planches et atlas); *Notice sur l'aqueduc romain de Sens*, avec M. Julliot.

BELGRAND, comte de Vaubois. V. VAUBOIS, au t. XV du *Grand Dictionnaire*.

BELHOMME, médecin français, père de Jacques-Etienne BELHOMME. Il était propriétaire et directeur d'une maison de santé établie vers le haut de la rue Charonne, et il utilisa cette situation, pendant la Terreur, d'une façon très-singulière. Il fit de son établissement le refuge des courtisans les plus compromis, et, en échange du service qu'il leur rendait en les arrachant au tribunal révolutionnaire, il en reçut, dit-on, des sommes énormes. Le gouvernement connut-il l'existence de ce refuge et ferma-t-il volontairement les yeux? On ne sait; mais toujours est-il que Belhomme continua, sans être inquiété, son commerce lucratif. Les royalistes, mal venus à se plaindre de cette tolérance dont ils profitèrent largement, n'ont cependant pas manqué cette occasion de tomber sur Fouquier-Tinville, qui très-probablement n'en pouvait mais, et de renouveler contre lui les accusations de vénalité si souvent réfutées, mais qu'on ne se lasse pas de reproduire, sans doute pour se donner le plaisir de calomnier le terrible accusateur public. Non content de cela, M. de Sainte-Aulaire, qui eut l'occasion de raconter ces faits dans une notice sur sa mère, accuse encore Belhomme, non pas précisément d'avoir livré ses augustes pensionnaires au tribunal révolutionnaire, mais de les avoir rançonnés d'abord et ensuite d'avoir expulsé, sans souci de ce qui pouvait en résulter, ceux d'entre eux qui se trouvaient hors d'état de payer leur pension. Elever de pareilles accusations, c'est peut-être oublier un peu trop que Belhomme n'était pas un royaliste ayant entrepris, par conviction, le sauvetage des aristocrates, mais un homme ingénieux qui avait trouvé un bon moyen de gagner de l'argent. Lui demander de donner gratis à ses nobles hôtes le vivre, le couvert et les plaisirs les plus raffinés, c'est se montrer par trop exigeant, surtout si l'on songe que ce beau dévouement pouvait le conduire à la guillotine.

Nous avons parlé de plaisirs raffinés; ce mot n'étonnera que ceux qui auraient oublié la façon dont tous les hommes de cour, si bien habitués à s'amuser sous la défunte royauté, continuaient à s'amuser jusque dans les cachots où ils attendaient leur tour pour se présenter devant le tribunal révolutionnaire. Grâce à cet invincible instinct du plaisir, c'était une bien singulière maison que l'établissement de la rue de Charonne. Comme l'affluence des nobles pensionnaires des deux sexes allait chaque jour croissant, Belhomme avait dû s'agrandir en s'annexant l'hôtel Chabannais, dont il était séparé par de vastes jardins. Quand ce verdoyant asile se trouva peuplé par les jolies femmes et les aristocratiques seigneurs de l'ancienne cour, Belhomme s'ingénia de toutes les façons pour amuser ses nobles hôtes. On chantait, on dansait, on buvait, etc. Mlles Lange et Mézeray, les deux plus jolies actrices de la cour et qui, dit M. de Sainte-Aulaire, « conservaient encore des adorateurs opulents, » venaient retrouver là ces adorateurs et contribuaient à égayer cette société, si peu portée, du reste, à la mélancolie. Tout cela devait coûter gros; aussi ne peut-on s'empêcher de taxer d'exagération ceux qui accusent Belhomme d'avoir presque envoyé à l'échafaud les duchesses du Châtelet et de Gramont, pour les avoir expulsées faute d'avoir payé leur terme. Peut-être serait-il plus juste de s'en prendre à ces grands seigneurs égoïstes, qui aimèrent mieux conserver leurs maîtresses que leurs nobles amies; qui, ayant à choisir entre les deux duchesses et Mlles Lange et Mézeray, s'en tinrent à ces dernières. Du reste, il ne paraît pas que Belhomme se soit montré aussi impitoyable qu'on l'a dit, s'il est vrai, comme l'a affirmé sa veuve dans une réponse indignée à M. de Sainte-Aulaire, que son mari ne possédait que 12,000 francs à l'époque de son mariage, cinq ans après la Terreur. Un fait, du reste, qui montre bien qu'il se montrait assez coulant avec ses hôtes, c'est qu'il fut obligé de réclamer à plusieurs les arrérages de leur pension, sous la Restauration. Nous soupçonnons même que les accusations de M. de Sainte-Aulaire eurent, non pas pour but, mais pour résultat d'apaiser le cri de la conscience de quelques ingrats qui cherchaient un prétexte pour ne pas payer à Belhomme le prix de la vie qu'il leur avait sauvée.

BELIA (Victorine-Zoé DELAU, dite), actrice française, née vers 1836. Engagée à l'Opéra-Comique au commencement de l'année 1853, elle remplaça, pour ses débuts, Mlle Lefebvre dans *Madelon* de Bazin. « Sa voix est, suivant la *France musicale*, d'une remarquable légèreté et d'un timbre excellent. Elle a de la physionomie, du naturel et possède les qualités précieuses que la nature seule donne et que l'étude ensuite développera. Elle a très-bien chanté tout son rôle et s'est surtout distinguée dans l'air du premier acte et le grand duo du second acte. » Elle obtint encore plus de succès dans Raphaël la d'*Haydée*. Elle créa, l'année suivante, la bergère de l'*Opéra au camp*, de Paul Foucher, musique de Varney, puis se montra sous le costume d'un des quatre pages de la *Cour de Célimène*, d'Ambroise Thomas, et joua un rôle peu important dans le *Maçon* (1855). Elle chanta avec succès, en 1856, le rôle principal du *Chercheur d'esprit* de Foussier, musique de Besanzoni. Elle créa ou reprit successivement, en 1857, Mathilde de *Joconde*, un de ses meilleurs rôles; Diana des *Diamants de la couronne;* en 1858, la Maugrabine de *Quentin Durward*, de Gevaert; Prascovia de l'*Etoile du Nord;* en 1859, Olivia du *Songe d'une nuit d'été;* en 1860, Jenny de l'*Habit de milord*, de Laurencin et Leris, musique de Paul Lagarde; Nanette du *Petit chaperon rouge*, etc. En 1861, elle joua *Salvador Rosa* de Duprato, Fidès de la *Beauté du diable*, d'Alary; la fermière de *Marianne*, de Théodore Ritter, etc.; en 1862, Mirza de *Lalla-Roukh* de Félicien David; Lorezza de *Jean de Paris;* en 1863, la soubrette de *Bataille d'amour*, de Sardou et de Vaucorbeil; Rita de *Zampa*, Phébé des *Amours du diable*, Brigitte du *Domino noir;* en 1864, Raphaël de la *Fiancée du roi de Garbe*, de Scribe et d'Auber; Darbel de l'*Eclair;* en 1865, Fleurette du *Capitaine Henriot*, Berthe des *Mousquetaires de la reine;* en 1866, Zerline de *Fra Diavolo*, Nina de *Jose-Maria;* en 1867, Nicette du *Pré-aux-Clercs*, Charlotte de l'*Ambassadrice;* en 1868, la *Part du diable*, le *Docteur Mirobolan* d'Eugène Gautier; en 1869, la Présidente de la *Fontaine de Berny*, d'Adolphe Nibelle; Madelon de la *Petite Fadette*, de Théophile Semet; en 1870, Roxelane de l'*Ours et le pacha*, de Bazin.

En dépit de tant de créations, c'est encore dans l'ancien répertoire que Mlle Belia a obtenu, comme actrice et comme mezzo-soprano, ses plus grands succès. Elle est allée habiter Versailles pendant plusieurs années; puis elle a entrepris une tournée artistique en Amérique, où elle chantait encore en 1877.

BÉLIDES, descendants de Bélus, père de Danaüs, roi d'Argos. Ce nom patronymique s'appliquait spécialement aux membres de la dynastie d'Argos depuis Danaüs, à Palamède, arrière-petit-fils de Bélus, et aux Danaïdes.

* **BÉLIÈRE** s. f. — Nom par lequel on désigne les courroies qui attachent le sabre au ceinturon.

BELIÈRE (Claude DE LA), moraliste français, né à Charolles vers 1630. Il fut aumônier de Louis XIV, et il a laissé un ouvrage intitulé : *Physionomie raisonnée* ou *Secret curieux pour connaître les inclinations de chacun* (Paris, 1664, in-12). Il traduisit lui-même ce livre en latin : *Physionomia naturalis, seu Fulgidum sidus quo tenebris obsitæ passiones humanæ in quolibet deteguntur* (Lyon, 1666, in-12).

BELIGATI (Cassio), orientaliste italien, né à Macerata en 1708, mort à Rome en 1791. Il entra dans l'ordre des capucins et se fit envoyer comme missionnaire dans le haut Thibet et le royaume du Grand Mogol. Il mit à profit son séjour de dix-huit ans dans ces contrées pour acquérir une connaissance approfondie du thibétain et de l'indoustani. A son retour, il fit imprimer un *Alphabet thibétain* (1773, in-8°), une *Grammaire indoustani* et une *Grammaire sanscrite en caractères malabares.* Il a aussi collaboré avec le Père Giorgi à la lecture et à l'explication des manuscrits trouvés en 1721 dans la Tartarie et que le Père Giorgi a édités.

BÉLILLE s. f. (bé-li-le). Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées. Syn. de MUSSÆNDA.

BELIME (William), jurisconsulte, né à Dijon en 1811, mort dans la même ville en 1844. Il étudia le droit à Dijon, se fit recevoir docteur, puis s'adonna à l'enseignement et fut nommé professeur à la Faculté de droit de cette ville. Belime était un savant fort distingué, qui fut enlevé par une mort prématurée. On a de lui deux ouvrages : *Traité du droit de possession et des actions possessoires* (1842, in-8°); *Philosophie du droit* ou *Cours d'introduction à la science du droit* (1843-1848, 2 vol. in-8°), dont la 3e édition a paru en 1869.

* **BELIN**, bourg de France (Gironde), ch.-l. de cant., arrond. et à 41 kilom. de Bordeaux, sur la rive droite de la Leyre; pop. aggl., 372 hab. — pop. tot., 1,860 hab.

BELIN (Pierre-Louis), homme politique français, né à Valence (Drôme) en 1810. Il fit ses études de droit, se fit recevoir docteur et exerça quelque temps comme avocat au barreau de Valence, puis à celui de Lyon. Le département de la Drôme l'envoya siéger comme représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, où il fut nommé mem-

bre du comité de l'agriculture et du Crédit foncier. Fidèle aux doctrines républicaines, il soutint d'abord le gouvernement du général Cavaignac et, après le vote du 10 décembre, fit constamment partie de la gauche. Ses électeurs le renvoyèrent siéger à la Législative. Compris, après le coup d'Etat de décembre 1851, sur les listes de proscription dressées à l'Elysée, il se retira en Belgique. Au mois d'août 1852, il apprit qu'un décret lui permettait de revenir en France; mais il s'empressa de protester contre la grâce qu'on lui infligeait et continua de résider à Bruxelles. La loi belge interdisait aux avocats proscrits d'exercer leur profession; M. Belin entreprit des travaux et des publications juridiques. Il traduisit la *Théorie du droit public* de Diego Loria (Bruxelles, 9 vol. in-18) et le *Rationalisme* d'Antonio Franchi (Bruxelles, 1 vol. in-18). Rentré en France après l'amnistie générale, il travailla dans la maison Hetzel, puis devint chef du contentieux à la maison de banque de M. Mottu. En 1868, il fut un des directeurs de l'*Encyclopédie générale* entreprise par cette maison.

BELIN (François-Alphonse), orientaliste, né à Paris en 1817, mort en avril 1877. Il étudia les langues orientales, devint secrétaire interprète de l'ambassade de France à Constantinople, et, depuis lors, il a été nommé consul général dans cette dernière ville. Belin s'est fait connaître par d'intéressants travaux sur l'Orient, particulièrement sur la Turquie. Outre des articles insérés dans le *Journal asiatique* et dans le *Contemporain*, revue d'économie chrétienne, Belin a publié: *Extrait d'un mémoire sur l'origine et la constitution des biens de mainmorte en pays musulman* (1854, in-8º); *Idyazé* ou *Diplôme de licence pour le professorat, délivré à Constantinople à la fin du dernier siècle de l'ère vulgaire, traduit de l'arabe* (1855, in-8º); *Etude sur la propriété foncière en pays musulman et spécialement en Turquie* (1862, in-8º); *Essais sur l'histoire économique de la Turquie, d'après les écrivains originaux* (1865, in-8º); *Lettre à M. Reinaud, de l'Institut, sur un document arabe relatif à Mahomet* (1866, in-8º); *De l'instruction publique et du mouvement intellectuel en Orient* (1866, in-8º); *Caractères, maximes et pensées de Mir Ali Chir Névâli* (1866, in-8º); *Encore quelques mots sur l'instruction publique en Orient* (1867, in-8º); *Bibliographie ottomane* ou *Notice des livres turcs imprimés à Constantinople durant les années* 1281, 1282, 1283, 1284 *et* 1285 *de l'hégire* (1868-1869, 2 vol. in-8º); *Histoire de l'Eglise latine de Constantinople* (1872, in-8º), etc.

BELIN DE LAUNAY (Jules-Henri-Robert), littérateur, né à Paris en 1814. Fils d'un éditeur, Auguste Belin, il s'occupa de bonne heure de littérature, commença à vingt et un ans à collaborer à la *Revue des théâtres*, puis s'occupa de typographie. En 1840, il alla professer l'histoire au collége de Bergerac. Neuf ans plus tard, il se fit recevoir agrégé et fut appelé en 1857 à enseigner l'histoire au lycée de Bordeaux. Depuis lors, il a fondé dans cette ville des cours pour l'enseignement secondaire des filles (1867), et il a été nommé inspecteur d'académie. M. Belin fait partie de plusieurs sociétés littéraires et savantes. On lui doit des livres historiques pour l'enseignement classique: *Sur les temps mérovingiens* (1843, in-18); *Du traité d'Andelot considéré sous les points de vue historique et politique* (1844, in-8º); *Guerre à la Russie! Etat de l'Europe en* 1854 (1854, in-8º); *Etat et progrès des sciences historiques au* XIXe *siècle* (1865, in-8º); *l'Ordre en bataille* (1870, in-8º), etc. M. Belin de Launay a publié, dans le format in-18, une collection de traductions abrégées des voyages les plus intéressants faits de notre temps par des étrangers. Nous citerons dans cette série si intéressante au point de vue de la vulgarisation des connaissances géographiques: *Voyage au Brésil*, de M. et Mme Agassiz; *Voyage dans le sud-ouest de l'Afrique*, de Th. Baines; le *Lac Albert*, par sir S. Baker; *Voyage du Natal au Zambèze*, par C. Balwin; *Voyages du capitaine Burton*; la *Mer libre du pôle*, de Hayes; *Explorations dans l'Afrique australe et dans le bassin du Zambèze*, par Livingstone; *Voyage dans le Soudan occidental*, par L. Mage; *Voyage de l'Atlantique au Pacifique*, par le vicomte Milton; *Une année de voyage dans l'Arabie centrale*, par G. Palgrave; *Voyage autour du monde*, par Mme Ida Pfeiffer; les *Sources du Nil*, voyages des capitaines Speke et Grant; *Voyage d'un faux derviche dans l'Asie centrale*, par A. Vambéry, etc.

BÉLIS, un des surnoms d'Apollon. Selon toute probabilité, c'était le même que le Bélénus de l'Illyrie et de la Norique. Bélis était honoré à Aquilée, et des oracles y étaient rendus en son nom. On le représentait sous les traits d'un jeune homme, la tête entourée de rayons.

BÉLISAMA ou **BÉLISANA**, ancienne divinité gauloise, à laquelle était attribuée l'invention des arts; c'était la Minerve des Gaules. Elle était représentée coiffée d'un casque, vêtue d'une tunique et du péplum, la tête penchée, dans l'attitude de la méditation. Des sacrifices humains avaient lieu en son honneur. Son origine paraît être syro-phénicienne.

BELKNAP (Jérémie), historien américain, né à Boston en 1744, mort en 1798. Il fut l'un des fondateurs de la Société historique du Massachusetts. On lui doit une *Histoire du New-Hampshire de* 1784 *à* 1792 (1792, 3 vol. in-8º); *Biographie américaine* (1798, 2 vol. in-8º); le *Garde-forêt*, conte (1798, in-12) et divers *Essais* sur des matières civiles ou commerciales.

* **BELL** (John), homme d'Etat américain. — Il est mort en 1865.

* **BELL** (Robert), littérateur et publiciste anglais. — Il est mort à Londres en 1867.

BELL (Patrick), agronome anglais, né dans le comté de Forfar (Ecosse), vers la fin du dernier siècle. Après avoir été ministre protestant dans le Canada, il revint s'établir dans son pays natal et y inventa une moissonneuse, qui passe pour avoir été la première machine de ce genre. Il obtint pour cette invention, en 1830, un prix de 1,250 francs, que lui décerna la Société d'agriculture d'Ecosse, et sa machine, installée dans la ferme d'Inch-Michael, y fonctionna durant onze ans. De nombreux appareils du même genre, mais construits plus économiquement, ont fait oublier depuis l'invention de Patrick Bell, et son nom même n'a pas conservé une célébrité proportionnée aux services qu'il a rendus à la grande culture.

* **BELL** (John), statuaire anglais. — Aux œuvres de cet artiste que nous avons mentionnées, il convient d'ajouter: la *Jeune fille à la fontaine*, *Psyché enlevée par Zéphire*, *Psyché et un cygne*, *Saint Jean-Baptiste*, *Un enfant* (1845), acquis par la reine Victoria; *Lord Fackland* (1847), pour le Parlement; *Sir Robert Walpole* (1854), également destiné au Parlement; un monument élevé à Woolwich, à la mémoire des soldats morts en Crimée (1860).

* **BELL** (Joachim HOUNAU, dit Georges), littérateur et journaliste français. — Parmi les journaux auxquels il a collaboré, nous citerons la *Patrie*, la *Presse*, les *Mousquetaires* d'Alexandre Dumas, l'*Illustration*, la *Liberté*, l'*Ordre*, etc. Les derniers ouvrages qu'on ait de lui sont: la *Croix d'honneur* (1867, in-12); le *Drapeau tricolore*, drame militaire en dix tableaux, joué au Château-d'Eau en décembre 1876.

BELL (Lina BRUNEL, dite Lina), actrice française, née à Angers vers 1850. Son père, un excellent virtuose, remplit encore au lycée d'Angers les fonctions de chef de musique vocale. Mlle Brunel entra très-jeune au Conservatoire, où elle remporta, en 1868, le premier accessit de chant. Elle eut alors l'intention de renoncer au théâtre; elle se maria et revint dans sa ville natale. Mais l'amour des planches ne tarda pas à reprendre le dessus. La jeune femme retourna à Paris, où elle fut engagée au théâtre des Variétés sous le nom de Lina Bell. Elle y débuta le 11 mars 1874, dans l'*Ile de Tulipatan*. On la vit ensuite jouer le rôle d'Hélène dans le *Chapeau de paille d'Italie*, puis la princesse des *Brigands*, d'Offenbach. Sa jolie voix bien timbrée et sa gentillesse n'avaient pas tardé à la mettre tout à fait en relief, lorsque M. Du Locle l'engagea à l'Opéra-Comique pour figurer dans le rôle d'un des deux pâtres du *Pardon de Ploërmel*, dont la reprise eut lieu le 27 août 1874. M. Félix Jahyer, dans ses *Camées artistiques*, fait remarquer à ce sujet qu'une circonstance toute particulière devait alors attirer l'attention sur Lina Bell: « Aux lieu et place de la scène d'explication du second acte, entre le chœur et la valse, et jouée au début à l'Opéra-Comique par Lemaire et Palianti, on avait introduit un air inconnu des Parisiens, la *Chanson s'envole....* Ce ravissant morceau fut enlevé par Mme Lina Bell avec une voix fraîche, d'une étendue remarquable, révélant un véritable contralto et un style acquis déjà. La chanson fut bissée avec enthousiasme, et, d'un seul coup, la débutante avait conquis sa place. La comédienne aida puissamment la chanteuse dans son succès.... Un incident toujours amusant vint encore augmenter la sympathie qu'inspirait la débutante. Ses grands cheveux débordaient en un si gros volume sous son petit chapeau de pâtre et s'agitaient avec tant d'impétuosité, que le chapeau alla rouler près du souffleur. Une pantomime s'engagea alors entre Mme Lina Bell et l'excellent chef d'orchestre Deloffre, dans laquelle on remarqua avec plaisir la naïveté charmante de la jeune artiste demandant à son conducteur s'il convenait qu'elle se baissât pour ramasser sa coiffure. Les reporters s'emparèrent avidement de ce fait, qui contribua à produire un plus grand retentissement autour du nom de la débutante. » Quelque temps après, Ambroise Thomas confia à Lina Bell le rôle de Fatma du *Caïd*, dont la reprise eut lieu le 20 juillet 1875. Malheureusement, elle n'a eu ensuite à remplir que des rôles tout à fait secondaires, si l'on en excepte le double rôle de Taven, la sorcière, créé par Mme Ugalde, et du petit pâtre Andrelonne, créé par Mme Faure-Lefèvre dans la *Mireille* de Charles Gounod. Elle joua dans le *Calife de Bagdad*, *Richard Cœur de Lion*, *Joconde*, *Carmen* et *Piccolino*.

BELLA (Auguste), agronome français, né en 1776, mort en 1856. Il s'engagea comme volontaire dans les armées de la République, continua à servir sous l'Empire, devint lieutenant-colonel, se distingua à Waterloo, prit sa retraite en 1815 et se voua dès lors tout entier à l'agriculture. En 1827, il fonda l'Institut agronomique de Grignon, qu'il dirigea avec une grande habileté et dont il fit un établissement de premier ordre. Il a publié les *Annales de la Société agronomique de Grignon*. Son fils lui a succédé dans la direction de la ferme école.

* **BELLAC**, ville de France (Haute-Vienne), ch.-l. d'arrond., à 59 kilom. de Limoges par le chemin de fer; pop. aggl., 2,682 hab. — pop. tot., 3,398 hab. L'arrond. comprend 8 cant., 65 comm., 78,805 hab.

BELLACATO (Louis), médecin italien, né à Padoue en 1501, mort en 1565. Il professa la médecine à l'université de sa ville natale, et il a laissé divers ouvrages: *Consultationes aliquæ pro variis affectibus* (Bâle, 1583, in-fol.); *Consultationes* (Bâle, 1587, in-fol.); *Lectiones medicæ practicæ* (Ulm, 1676, in-4º).

BELLADONÉ ou **BELLADONNÉ, ÉE** adj. (bèl-la-do-né — rad. *belladone*). Qui est de la nature de la belladone.

BELLANC s. m. (bè-lank). Nom par lequel on désignait autrefois un cornet à jouer aux dés.

* **BELLANGÉ** (Joseph-Louis-Hippolyte), peintre français. — Il est mort en 1866. Nous allons compléter la liste des tableaux exposés par cet artiste: *Un jour de revue sous l'Empire* (1810); *Episode de la retraite de Russie*, *Combat dans les rues, épisode de la bataille de Magenta* (1863); *Episode du retour de l'île d'Elbe*, *Paysans badois allant passer le dimanche à la ville* (1864); les *Cuirassiers à Waterloo, passage du chemin creux;* le *Défilé après la victoire* (1865); la *Garde meurt* (18 juin 1815); l'*Escadron repoussé* (1866).

BELLANGÉ (Eugène), peintre français, fils du précédent, né à Rouen en 1835. Il est élève de son père et de M. Picot. De bonne heure, il s'est adonné au genre de peinture auquel Hippolyte Bellangé a dû sa réputation. Le jeune artiste débuta au Salon de 1861 par la *Garde à Magenta* et un *Episode de Magenta*. Depuis lors, il a exposé successivement: le *Drapeau du* 91e *de ligne à Solferino*, *Une culbute à Palestro*, *Halte de zouaves en Lombardie* (1863); *Un soir de bataille*, *Un intérieur d'atelier* (1864); *Un écarté à la cantine, au camp de Boulogne;* la *Partie de loto, souvenir du camp de Châlons; Un dernier souvenir*, *Un soir de bataille* (1867); *Combat de Palestro le* 31 *mai* 1859, *Episode de la bataille de l'Alma*, d'après un dessin d'Hippolyte Bellangé (1868); *Aurons-nous la guerre? Episode de la bataille de Wagram* (1869); *Une entrée de parc à Ingouville*, le *Déluge au camp de Saint-Maur, suite de l'orage du* 21 *juin* 1868 (1870); *Sainte-Adresse* (1875). M. Eugène Bellangé possède un talent facile et agréable qui rappelle la manière de son père, mais toutefois sans l'égaler. Ses toiles, pour la plupart de petite dimension, sont d'une exécution sans vigueur et sans éclat; aussi n'ont-elles eu qu'un succès assez médiocre.

BELLANGER, ingénieur français, né à Valenciennes en 1790, mort en 1874. Elève de l'Ecole polytechnique, puis de l'Ecole des ponts et chaussées (1813), il devint ingénieur et commença à se faire connaître par un *Essai sur le mouvement des eaux courantes*. Ce remarquable ouvrage ouvrit de nouvelles voies aux recherches sur cette importante branche de l'art de l'ingénieur. Nommé professeur de mécanique à l'Ecole centrale peu après la fondation de cet établissement, il rendit de grands services par son enseignement à la fois pratique et scientifique. En 1840, il fut appelé à enseigner la mécanique appliquée à l'Ecole des ponts et chaussées, puis il devint professeur à l'Ecole polytechnique et ingénieur en chef. Bellanger, qui a beaucoup contribué à répandre en France les connaissances de la mécanique appliquée, a publié, entre autres ouvrages: *Cours de mécanique appliquée* et *Traité de géométrie analytique*.

BELLANGER (Marguerite), actrice des Folies-Dramatiques, dont les pièces saisies aux Tuileries dans le cabinet de l'ex-empereur ont fait connaître les relations intimes avec celui qui devait conduire la France aux abîmes. V. PAPIERS ET CORRESPONDANCE, etc., tome XII du *Grand Dictionnaire*, page 155.

BELLAQUE MATRIBUS DETESTATA (*Et les guerres dont les mères ont horreur*), Vers d'Horace (livre Ier, ode 1re), souvent cité et que l'on rapproche parfois du vers de A. Barbier sur la colonne Vendôme:

Ce bronze que jamais ne regardent les mères.

BELLARDIE s. f. (bè-lar-dî). Plante de Cayenne.

BELLARINI (Jean), théologien italien, né à Castelnuovo vers 1560, mort à Milan en 1630. Il entra de bonne heure dans la congrégation des barnabites, où il fut distingué par Charles Borromée, en sortit pour professer successivement la théologie à Pavie et à Rome et fonda ensuite diverses maisons de son ordre, dont il resta le supérieur, à Novare et à Spolète. Ses principaux ouvrages sont: *Praxis ad omnes veritates evangelicas cum certudine comprobandas* (Milan, 1626, in-8º); *Doctrina concilii Tridentini et catechismi romani de Symbolo apostolorum* (Rome, 1630, in-8º); *Speculum humanæ atque divinæ sapientiæ, seu Praxis scientiarum et methodus scientifica lumine naturali et supernaturali illustrata* (Milan, 1630, in-8º); *Mémorial des confesseurs et des pénitents, tiré principalement du concile de Trente et du catéchisme romain*, trad. de l'italien par le Père Remi de Montmealier (Paris, 1677, in-12).

BELLATI (Giovanni), peintre italien, né à Premana en 1745, mort en 1808. On connaît de lui deux tableaux assez remarquables, dans l'église de Perledo, à Rome; ils représentent des épisodes de la *Vie de saint Martin*. Bellati négligea de bonne heure la peinture pour se livrer à l'exploitation des mines, et il s'y ruina.

BELLATOR, surnom de Mars et d'Apollon.

Belle-Madeleine (LA), opéra-comique en quatre actes, paroles de MM. de Lustières et Dutertre, musique de M. G. Schmitt; représenté au théâtre Déjazet le 24 juin 1866. La *Belle-Madeleine* est le nom d'un bâtiment qui, pendant les guerres de l'Empire, naviguait de conserve avec un autre vaisseau nommé le *Crocodile*. Une jeune femme, déguisée en mousse, sauve la vie du capitaine de la *Belle-Madeleine*. La musique a paru digne d'estime, malgré l'interprétation insuffisante des nombreux morceaux de la partition. Chanté par Gayral et Mlle Longuefosse.

Belle parfumeuse (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de MM. H. Crémieux et E. Blum, musique de M. Offenbach (théâtre de la Renaissance, novembre 1873). L'action commence aux Porcherons. Rose Michon vient d'épouser son cher Bavolet, qui a un oncle riche, le baron de La Cocardière. Mais la protection que leur accorde celui-ci n'a rien de bien désintéressé; au lieu de mener la mariée au domicile conjugal, il la mène dans sa petite maison. Des danseuses, avec lesquelles le galant baron est au mieux, viennent traverser l'intrigue. Rose Michon elle-même prend le costume et les manières d'une de ces demoiselles à laquelle elle ressemble. Bavolet s'y laisse prendre, comme les autres; on soupe, et Bavolet, croyant être en bonne fortune, se trouve faire la cour à sa propre femme. Il y a trois ou quatre scènes assez scabreuses.

Cet ouvrage tient le milieu entre l'opéra-comique et l'opéra-bouffe; il a quelque parenté avec la *Fille de Mme Angot*, qui probablement en a donné l'idée. La musique de M. Offenbach est tantôt fine, délicate et comique; tantôt bouffe et pleine de ces excentricités auxquelles le maestro doit ses plus grands succès. Des réminiscences s'y mêlent comme d'habitude, et il y a aussi quelques longueurs et des plaisanteries trop pimentées.

Belle au bois dormant (LA), opéra-féerie en quatre actes et quatorze tableaux, de MM. Clairville et Busnach, musique de M. Litolff (Châtelet, 4 avril 1874). Cette pièce n'est pas une féerie ordinaire, et une plus grande place y est réservée à la partition musicale, que M. Litolff a fort soignée. Les auteurs du livret n'ont pas suivi tout à fait le conte de Perrault; ils n'y ont puisé que le commencement et la fin. Une fois la princesse endormie pour cent ans, ils ont songé à remplir cette lacune d'un siècle par une intrigue qu'ils ont naturellement dû tirer de leur invention et qui n'est pas des plus amusantes. Elle consiste dans la rivalité du sorcier Abaltaman et de la fée Azoline, dans les aventures de Muguet et de Coquelicot, deux petits enfants abandonnés, et dans leurs amours avec la fausse Silvéa et la fausse Nérida. Cela tient deux grands actes, qui auraient paru bien longs sans l'excellente musique de M. Litolff. Ces aventures se passent en présence de la princesse endormie et d'une cinquantaine de choristes, plongés comme elle dans le plus profond sommeil; c'est le seul point par lequel elles se rattachent à la Belle au bois dormant.

Belle Bourbonnaise (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de MM. Dubreuil et Chabrillat, musique de M. Cœdès (Folies-Dramatiques, 11 avril 1874). L'intrigue de la pièce repose sur la ressemblance d'une paysanne du Bourbonnais, Manon, avec la Du Barry. Un jeune abbé, qui découvre la paysanne, conçoit l'idée de la substituer à la favorite; il est évident que Louis XV ratifiera l'échange d'une ancienne maîtresse en faveur d'une toute neuve qu'il trouvera par hasard dans son lit. Mais la Du Barry est instruite du complot et met sa police sur pied. Tandis qu'un certain baron de Catignac, ennemi mortel de la favorite dont il a écrasé le perroquet, guette Manon à l'arrivée du coche, le policier diplomate Grison met la main sur la véritable Bourbonnaise, et le baron s'empare seulement de sa cousine, la Billette. Une foule de quiproquos naissent de la situation; Manon, grâce à une ressemblance parfaite, étant prise pour la favorite, et réciproquement, et le baron de Catignac croyant tenir Manon, tandis qu'il n'a que sa parente. L'intrigue est assez bien menée et émaillée de mots suffisamment spirituels. M. Cœdès a écrit une partition sans grande originalité, où l'on retrouve une foule de réminiscences d'airs connus, mais qui cependant se laisse agréablement écouter. On y a remarqué surtout un chœur de gardes-françaises, de paysans, de bourgeois et de maraîchers; les spirituels couplets dits par le ténor et repris par le chœur, *Tu tomberas, tu sauteras;* au troisième acte, les couplets de la Du Barry, agencés en quintette et gracieusement orchestrés.

BELLE (Antoine-Dieudonné), homme politique français, né à Montlouis-sur-Loire en 1824. Il étudia le droit, puis exerça la profession d'avocat à Tours et se fit connaître sous l'Empire par le libéralisme de ses idées. Aux élections du 8 février 1871, il posa sa candidature dans l'Indre-et-Loire, mais il n'obtint que 11,077 voix. M. Belle était membre du conseil général de ce département et maire de Tours, lorsqu'il se porta candidat à la députation, dans la 1re circonscription de cette ville, le 20 février 1876. « La République, dit-il dans sa profession de foi, n'est pas seulement le gouvernement légal de la France, mais c'est encore le gouvernement définitif de notre pays. La constitution peut être revisée en 1880, oui, pour améliorer la République et non la détruire... Si nous, républicains, nous devons être inflexibles sur la forme du gouvernement, nous devons nous montrer aussi pleins de tolérance et de modération; notre République doit être largement ouverte à tous, respectueuse des droits de chacun, sagement conservatrice, mais résolûment progressive. Nous devons encore donner l'exemple de l'obéissance aux lois existantes. » Il fut élu député par 11,078 voix contre M. Charpentier, candidat monarchiste. M. Belle a voté constamment avec la majorité républicaine de la Chambre des députés.

Bellechasse (RUE ET QUARTIER DE). Le quartier de Bellechasse, qui s'étend du quai d'Orsay aux rues de Grenelle-Saint-Germain et de Varennes et qui comprend, outre la rue et la place de Bellechasse, les rues Champagny, Las Cases, Martignac et Casimir Périer, a été en grande partie ouvert sur les dépendances de deux monastères de femmes, le couvent des religieuses du Saint-Sépulcre, vulgairement appelées religieuses de Bellechasse, et l'abbaye de Notre-Dame-de-Pentemont. Sur l'emplacement de ce dernier couvent s'élèvent aujourd'hui les bâtiments du ministère de la guerre, rue de Grenelle-Saint-Germain; les jardins ont servi au prolongement de la rue de Bellechasse.

Les religieuses du Saint-Sépulcre, dont le domaine était beaucoup plus étendu, appartenaient à un ordre fondé au XIe siècle à Jérusalem. Cinq de ces religieuses furent appelées à Paris en 1632 par une dévote, la baronne de Planci, qui acheta pour elles un vaste terrain appelé l'enclos de Bellechasse. Elles portaient le nom de chanoinesses régulières de l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Elles furent expropriées en 1790, et la vente des bâtiments et des terrains dépendants du monastère eut lieu, au compte du domaine, de thermidor an VI à prairial an XII. Les acquéreurs furent obligés, par les contrats de vente, de percer un certain nombre de rues, et ainsi s'éleva peu à peu le nouveau quartier. La rue de Bellechasse fut la première construite, du quai d'Orsay à la rue Saint-Dominique; elle fut prolongée d'abord de la rue Saint-Dominique à la rue de Grenelle, sur les domaines de l'abbaye de Pentemont, puis, en 1830, de la rue de Grenelle à la rue de Varennes sur des terrains particuliers déjà cédés à la couronne au XVIIe siècle, lors de la construction de l'hôtel des Invalides. C'est aussi en 1830 que furent ouvertes les rues qui portent actuellement les noms de Las Cases, Martignac, Casimir Périer et Champagny.

A la rencontre des rues Saint-Dominique, Bellechasse, Casimir Périer et Martignac s'étend la place de Bellechasse, au milieu de laquelle s'élève l'église de Sainte-Clotilde, entourée d'un square élégant. Cette église, construite dans le style gothique sur les plans de M. Gau, fut achevée par M. Ballu.

BELLECOMBE (Jean-Antoine-Cyriaque CASSE DE), né à Montpezat (Lot-et-Garonne) en 1773, mort en 1837. Ancien élève de l'Ecole navale, puis officier de cavalerie, il fut maire de Montpezat pendant trente années et membre du conseil général de Lot-et-Garonne. Il joua un rôle important dans ce département pendant les Cent-Jours et parvint à sauver la vie au comte Christophe de Villeneuve-Bargemont, préfet de Louis XVIII. Eloigné depuis lors de la scène politique, il s'occupa de littérature et traduisit les *Animaux parlants* de Casti. On lui doit, en outre, la réunion de nombreux matériaux tirés des archives du duc d'Aiguillon pour l'histoire de Montpezat et de l'Agenois, matériaux mis en ordre et publiés par son fils.

* **BELLECOMBE** (André-Ursule CASSE DE), fils du précédent. — Nommé membre de la commission scientifique internationale de 1867 avec MM. de Quatrefages, Texier, de l'Institut, etc., M. André de Bellecombe présenta à la commission un mémoire sur l'industrie dans ses rapports ethnographiques avec les aptitudes et l'organisation sociale des nations, travail demandé par le ministre d'Etat. Président de l'Institut historique et membre et secrétaire du comité de la Société des gens de lettres, il a complétement terminé les manuscrits de son *Histoire universelle* et de sa *Chronologie universelle* (114 vol. in-8º), dont 20 ont été publiés jusqu'à ce jour par la maison Furne. Indépendamment de ce grand travail, M. André de Bellecombe, grand amateur d'estampes et de portraits, possède une collection générale de plus de 35,000 portraits historiques français et étrangers, recueillis dans ses voyages, classés historiquement et chronologiquement par lui-même, formant 100 volumes in-folio. C'est une des collections historiques les plus curieuses qui existent de nos jours. Outre les ouvrages de lui que nous avons cités, on lui doit: *Antonio Morales*, drame en trois actes et en prose (1844, in-8º); *Polygénisme et monogénisme, Considérations générales sur le polygénisme et le monogénisme, suivies de l'examen critique de l'ouvrage sur l'*Unité des races humaines, *par M. de Quatrefages, et de la profession de foi d'un polygéniste indépendant* (1867, in-8º); la *Vie ou la mort, Constitution républicaine ou monarchie libérale* (1872, in-8º). M. de Bellecombe a donné quelques articles au *Grand Dictionnaire universel du* XIXe *siècle*.

* **BELLEFONTAINE**, ville de France (Vosges), cant. et à 6 kilom. de Plombières, arrond. et à 13 kilom. de Remiremont, près de la Semouse; 2,133 hab. Sur son territoire, carrières, étangs et tourbières; moulins, coutellerie.

BELLEGAMBE, peintre flamand, qui travaillait dans la première partie du XVIe siècle, né à Douai, où il a passé toute son existence. Il vivait encore en 1531. Célèbre de son temps (ses contemporains l'avaient surnommé **le Maître des couleurs**), il tomba après sa mort dans une obscurité si profonde que nul historien des beaux-arts, nul dictionnaire biographique ne le mentionne. Les ouvrages peu nombreux de sa main, conservés par le hasard, étaient attribués à Memlinc, attribution qui fait sourire quand on considère la différence de leurs styles. Le délabrement des tableaux reconnus, dans ces derniers temps, comme des productions authentiques de son pinceau rendait très-difficile de juger son mérite d'une manière définitive. Le plus grand nombre des personnages ont souffert de telles avaries que leurs contours nuageux, leurs formes vagues, leurs couleurs pâlies et barbouillées forcent le critique à se tenir sur la réserve. M. Alfred Michiels a eu la bonne fortune de retrouver à Dijon, dans une collection particulière, un panneau de cet artiste figurant la *Trinité*, sujet que paraît avoir affectionné Bellegambe, ou qu'on lui demanda souvent à cause du fameux *Polyptyque* d'Anchin, où il l'a représenté d'une autre manière. M. Michiels, qui a minutieusement étudié et décrit cette œuvre, la considère comme la plus irréprochable et la mieux conservée qui existe de Bellegambe.

* **BELLEGARDE**, village de France (Ain), cant. et à 5 kilom. de Châtillon-de-Michaille, sur la Valserine; 570 hab. — Une compagnie dite *Compagnie de Bellegarde* fut autorisée, en 1872, à établir une prise d'eau dans le Rhône et à employer cette eau concurremment avec celle de la Valserine, comme force mécanique applicable à diverses industries. Au confluent du Rhône et de la Valserine, on a établi un bâtiment pour six turbines, dont chacune représente 630 chevaux de force. Des câbles qui transmettent la force motrice sont conduits le long de routes et de railways, sur les côtés desquels sont établies diverses usines, qui payent à la compagnie de 200 à 300 francs par force de cheval et par an.

BELLEGARDE, ville de France (Gard), cant. et à 13 kilom. de Beaucaire, arrond. et à 18 kilom. de Nîmes; pop. aggl., 2,498 hab. — pop. tot., 2,753 hab. Vieille tour et restes d'un aqueduc romain.

* **BELLEGARDE**, bourg de France (Loiret), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. de Montargis, sur la rive droite du Fessard; pop. aggl., 1,116 hab. — pop. tot., 1,153 hab. — Ce bourg a été d'abord appelé *Soisy*, puis *Choisy-aux-Loges;* il doit son nom actuel à Roger de Tennes, duc de Bellegarde.

* **BELLEGARDE**, bourg de France (Creuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kilom. d'Aubusson; pop. aggl., 667 hab. — pop. tot., 688 hab. — Ce bourg était autrefois défendu par des murailles d'enceinte dont il ne reste qu'une tour.

* **BELLE-ÎLE** ou **BELLE-ISLE-EN-TERRE**, en breton *Bénac'h*, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. de Guingamp, entre les deux rivières du Guer et du Léguer (d'où son nom); pop. aggl., 948 hab. — pop. tot., 1,876 hab. — « Le territoire de Belle-Ile, montueux et accidenté, dit M. Ad. Joanne, contient dans sa partie S. les forêts limitrophes de *Cataney* (le bois du jour) et de *Coatannos* (le bois de la nuit), d'une contenance de 1,300 hectares, s'étendant aussi sur la commune de Louargat et d'autres communes voisines. »

* **BELLEL** (Jean-Joseph), paysagiste français. — Depuis 1864, ce remarquable artiste a exposé un assez grand nombre de peintures et de dessins au fusain. Parmi les premières, nous citerons: *Souvenirs du Dauphiné*, *Marche de bohémiens* (1865); *Route de Châteldon*, *Bords du Thérain* (1865); *Salvator Rosa parmi les brigands* (1867); *Arabes fuyant un incendie*, *Une scierie sur la rivière du Sillet* (1868); les *Derniers beaux jours*, *Environs de Médéah* (1869); *Montagnes de Lachaux* (1870); *Environs de Cassis*, *De Boghar à Boussaada* (1873); *Oasis près de Boussaada*, *Environs d'Allevard* (1874); *Solitude*, *Grande route du bazar, à Constantine* (1875); *Ravin de Gironde*, *Arabes à la recherche d'un campement* (1876). Nous citerons, parmi ses beaux dessins au fusain: *Gorges de Mont-Pairou*, *Effet du soir* (1865); vingt-neuf fusains (1866); la *Fuite en Egypte*, *Chemin de Puyguillaume* (1867); *Route de Châteldon*, *Bois de Gravière* (1868); *Ravin de Grave-Nove* (1874); *Don Quichotte*, *Souvenir du ravin de Thiers*, *Chemin de la Chaux* (1875).

BELLELI (Gennaro), administrateur italien, né à Naples en 1812. Il fit ses études de droit dans sa ville natale où, dès 1832, il fut inscrit comme avocat. Impliqué, à la même époque, dans un de ces innombrables procès que faisait aux libéraux l'odieux gouvernement des Bourbons, M. Belleli fut jeté en prison, mis au secret, et ce ne fut qu'au bout de deux ans qu'il comparut enfin devant le tribunal appelé commission d'Etat. Comme aucune charge ne pesait sur lui, ses juges se décidèrent à l'acquitter. Il recouvra alors la liberté, et, quoiqu'il vécût dans la retraite, il se vit en butte à de constantes vexations de la part de la police. Lors de la révolution qui éclata en 1848, M. Belleli devint membre du comité révolutionnaire. Peu après, il était élu député et il devenait à la Chambre un des chefs du parti libéral. Mais la réaction ne tarda pas à triompher. Forcé de fuir et condamné à mort par contumace, M. Belleli chercha d'abord un asile en France, puis alla se fixer à Turin. Après la guerre de 1859 contre l'Autriche et la délivrance de la plus grande partie de l'Italie, qui se constitua en royaume, il reçut un siége au Sénat, puis il remplit pendant plusieurs années les fonctions de directeur général des postes. Grâce à lui, ce service important a reçu de notables améliorations. M. Belleli a publié plusieurs mémoires remarquables sur des questions d'économie politique et de législation.

BELLEMARE (Adrien-Alexandre-Adolphe CARREY DE), général français, né en 1823. Elève de l'Ecole de Saint-Cyr, il en sortit en 1843 avec le grade de sous-lieutenant, fut envoyé en Afrique, où il se distingua, et fit partie, après la révolution de 1848, de l'état-major de Lamoricière. Après avoir été professeur de topographie militaire et examinateur à l'Ecole de Saint-Cyr, il reprit du service actif, fit les campagnes de Crimée, d'Italie (1859), du Mexique, et il était colonel d'un régiment d'infanterie lorsque éclata la guerre de 1870. Incorporé dans l'armée du maréchal de Mac-Mahon, M. Carrey de Bellemare dut à la bravoure dont il fit preuve à Wissembourg et à Frœschwiller d'être promu général de brigade le 25 août 1870. A Sedan, il commanda une division dont le chef avait été mis hors de combat. Dans le conseil de guerre qui fut alors réuni, il demanda un effort suprême, et, ne pouvant se résigner à l'affront d'une capitulation en rase campagne, libre de tout engagement, il s'évada sous le costume d'un paysan, traversa les lignes ennemies et gagna Paris, où il se mit à la disposition du gouvernement de la Défense nationale. Investi d'un commandement, il poussa, le 23 septembre, une vigoureuse reconnaissance jusqu'à Pierrefitte, d'où il chassa l'ennemi, organisa la défense de Saint-Denis, et, le 28 octobre, il donna l'ordre à 300 francs-tireurs de la presse d'attaquer le Bourget. Nous avons raconté ailleurs (v. PARIS, t. XII, p. 268) les héroïques combats qu'une poignée d'hommes livra contre des forces écrasantes. Abandonné dans cette position, ne recevant ni secours ni artillerie, le général de Bellemare ne saurait être rendu responsable de la déplorable issue de son entreprise. Lors de la bataille de Champigny, il passa la Marne à la tête d'une division le 30 novembre, chassa les Prussiens, sauva, le 2 décembre, l'aile droite de l'armée refoulée sur la Marne et fut chargé le lendemain de protéger la retraite. Quelques jours après, sur un rapport du général Ducrot, il fut nommé général de division. Le 19 janvier 1871, il commanda à Buzenval le centre de l'armée comprenant 34,500 hommes. Malgré les services qu'il avait rendus et les preuves de bravoure qu'il avait données, la commission de révision des grades, nommée par l'Assemblée nationale en vertu de la loi du 8 avril 1871, prit, le 16 septembre suivant, une décision par laquelle elle fit descendre M. de Bellemare du grade de général de division à celui de général de brigade. Le général se pourvut, l'année suivante, devant le conseil d'Etat siégeant au contentieux; mais ce corps rejeta sa requête le 15 novembre 1872. Il adressa alors à l'Assemblée nationale une pétition dans laquelle il protesta contre la décision de la commission des grades. Bien que chaleureusement appuyé par MM. Cazot et Gambetta, l'Assemblée n'en rejeta pas moins sa demande. Le 22 août suivant, il fut appelé au commandement de la subdivision de la Dordogne. A l'occasion de l'inauguration de la statue de Daumesnil à Périgueux (28 septembre), il prononça un discours très-patriotique et très-libéral, qui fut fort remarqué. Lorsque le bruit courut que les intrigues des partisans des Bourbons étaient parvenues à amener une fusion entre les deux branches et que la France était menacée de se voir imposer malgré elle la monarchie de droit divin, le général Carrey de Bellemare résolut de protester d'avance contre cette odieuse éventualité. En conséquence, le 25 octobre 1873, il écrivit de Périgueux au ministre de la guerre: « Monsieur le ministre, je sers la France depuis trente-trois ans avec le drapeau tricolore et le gouvernement de la République depuis la chute de l'Empire. Je ne servirai pas sous le drapeau blanc et je ne mettrai pas mon épée à la disposition d'un gouvernement monarchique restauré en dehors de la libre expression de la volonté nationale. Si donc, par impossible, un vote de la majorité de l'Assemblée nationale rétablissait la monarchie, j'ai l'honneur de vous prier, monsieur le ministre, de vouloir bien, dès le moment précis de ce vote, me relever du commandement que vous m'avez confié. » Cet acte si digne fut considéré par le ministre de la guerre du Barail comme un acte d'indiscipline: non-seulement M. de Bellemare fut mis à la retraite d'office, mais encore M. du Barail adressa à l'armée (28 octobre) un ordre du jour par lequel il annonçait que M. de Bellemare venait d'être mis en retrait d'emploi, comme se refusant à reconnaître la souveraineté de l'Assemblée nationale. En ce moment même, les projets de restauration, si laborieusement échafaudés, échouaient misérablement. Le 16 juin 1874, le brave général fut réintégré dans la 1re section du cadre de l'état-major et placé en disponibilité. Le 6 du mois suivant, il reçut le commandement de la 55e brigade d'infanterie, et depuis lors il a été appelé à commander la subdivision de Saintes et de La Rochelle.

BELLEMARE (Camille-Edouard-Dieudonné), né à Rouen en 1833. Cet individu s'est fait connaître par une tentative d'assassinat dirigée sur Napoléon III. Le 8 septembre 1855, comme l'empereur et l'impératrice se rendaient en voiture au Théâtre-Italien, deux coups de petits pistolets de poche furent tout à coup tirés, non sur la première voiture, mais sur la seconde, qui renfermait les dames d'honneur, par un individu posté sur le trottoir de la rue Ventadour, devant le perron du théâtre. La police arrêta aussitôt l'auteur de cet acte insensé; il n'avait pas même cherché à fuir. L'instruction apprit que c'était un nommé Bellemare, déjà condamné, à seize ans, pour escroquerie à deux ans de prison, puis compromis en décembre 1851 pour avoir fait imprimer des affiches portant en gros caractères: *Motif de la condamnation à mort de Louis-Napoléon*, qui furent saisies à son domicile. Il avait été pour ce fait interné deux ans à Belle-Isle. L'instruction relative à la tentative d'assassinat achevée, le gouvernement ne voulut pas, pour un motif ou pour un autre, qu'il y fût donné suite. Bellemare fut enfermé dans un hospice d'aliénés.

* **BELLÊME**, petite ville de France (Orne), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. de Mortagne; pop. aggl., 3,106 hab. — pop. tot., 3,199 hab.

* **BELLENAVES**, bourg de France (Allier), cant. et à 10 kilom. d'Ebreuil, arrond. et à 20 kilom. de Gannat; pop. aggl., 1,205 hab. — pop. tot., 2,725 hab.

* **BELLENCOMBRE**, bourg de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 33 kilom. de Dieppe, dans la vallée de la Varenne; pop. aggl., 628 hab. — pop. tot., 858 hab. — « Les bois qui l'entourent, dit M. l'abbé Cochet, possèdent une grande quantité de terrassements qui proviennent pour la plupart d'anciennes ferrières, forges ou mines de fer présentement abandonnées. »

BELLERIC s. m. (bè-le-rik). Bot. Espèce de myrobolan.

BELLÉRUS, frère ou compatriote de Bellérophon. Ce dernier, dont le vrai nom était Hipponoüs, tua Bellérus par mégarde, ce qui lui valut le nom de Bellérophon.

BELLET (l'abbé), érudit français du XVIIe siècle, chanoine de Cadillac. Il a publié un certain nombre de dissertations sur des sujets de numismatique, d'histoire naturelle et d'archéologie dans les *Mémoires de l'Académie de Bordeaux*. Voici les titres des plus importantes: *Lettre sur la légende d'une monnaie de saint Louis* (1730); *Description de Bordeaux ancien et moderne; Observations d'histoire naturelle, de physique et de météorologie faites à Cadillac en* 1719, 1720 *et* 1729; *Catalogue alphabétique des plantes qui viennent aux environs de Cadillac; Catalogue des arbres des environs de Cadillac; Catalogue des différentes espèces de raisin qu'on cultive à Sainte-Foi, en Périgord, en Languedoc, à Cadillac et aux environs de Bordeaux*, etc.

BELLEVAL (Charles-François DUMAISNIEL DE), botaniste français, né en 1733, mort à Abbeville en 1790. Le goût de la botanique ne lui vint que vers l'âge de quarante ans, à la lecture des ouvrages de Tournefort, et il compléta son éducation en formant une riche bibliothèque d'auteurs spéciaux qu'il annota et augmenta de ses propres observations. Les quelques articles qu'il a écrits dans l'*Encyclopédie par ordre de matières*, sa *Correspondance avec Lamarck*, ses *Notes sur les plantes de Picardie* (1774-1789), ses *Notes sur les coquilles et sur les lithophytes* indiquent une rare sagacité.

* **BELLEVILLE-SUR-SAÔNE**, ville de France (Rhône), ch.-l. de cant., arrond. et